

# Renforcer la justice et le droit international

Promotion de la justice et du droit international

La Cour internationale de Justice tient une audience au Palais de la Paix à La Haye (Royaume des Pays-Bas).

(La Haye, avril 2024) © Photo ONU/Frank van Beek

## Notre action

- Règlement de différends juridiques soumis par les États et formulation d'avis consultatifs sur des questions juridiques
- Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies
- Services juridiques fournis aux organes, fonds et programmes des Nations Unies
- Mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités
- Garde, enregistrement et publication des traités
- Développement et codification du droit international
- Droit de la mer et affaires maritimes
- Commerce international

## Notre équipe

- Bureau des affaires juridiques



Photo gagnante (catégorie « paysages sous-marins ») du concours photographique organisé pour la Journée mondiale de l'océan de 2023.

© Andy Schmid, Journée mondiale de l'océan 2023

## Le contexte

Les principes de la justice, du droit international et du règlement pacifique des différends sont consacrés par les deux premiers articles de la Charte des Nations Unies. Aussi constituent-ils les fondements mêmes de la coopération de la communauté internationale.

## Nos objectifs

L'ONU s'emploie à promouvoir la justice et le droit international dans le cadre de ses mandats et activités, notamment ceux qui concernent le commerce international, les océans et le droit de la mer, les traités et accords internationaux, les opérations de paix, les tribunaux internationaux et autres mécanismes internationaux de responsabilité et les sanctions. En outre, la **Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire de l'Organisation**, est chargée de régler les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États et de rendre des avis consultatifs sur des questions juridiques.

## Nos réalisations

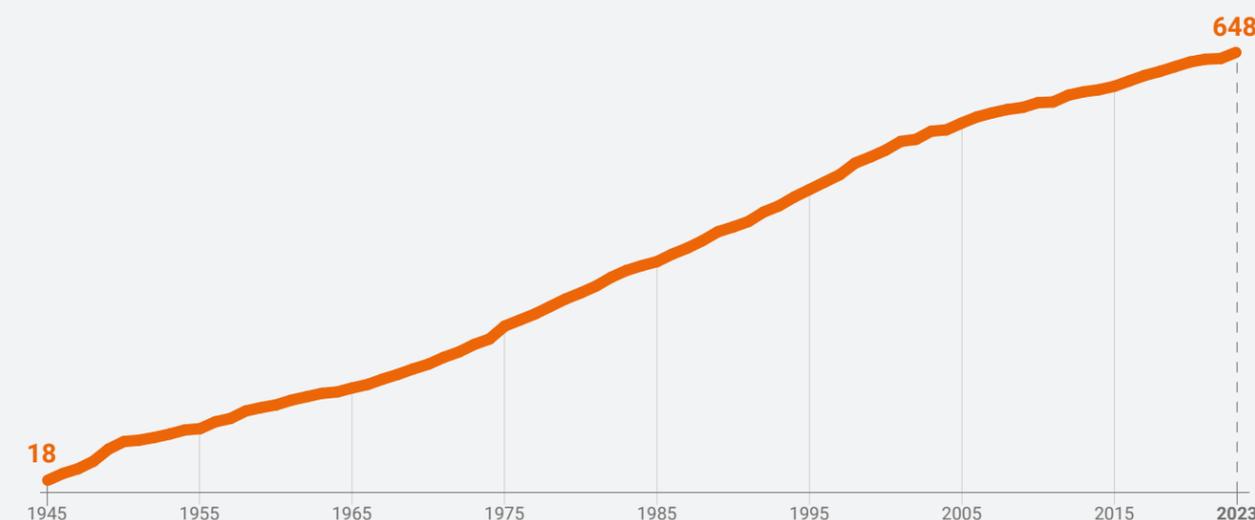
La Cour internationale de Justice a **examiné des affaires de premier plan et rendu des arrêts sur le fond dans les affaires suivantes** : *Question de la délimitation du plateau continental entre le Nicaragua et la Colombie au-delà de 200 milles marins de la côte nicaraguayenne (Nicaragua c. Colombie)* ; *Certains actifs iraniens (République islamique d'Iran c. États-Unis d'Amérique)* ; *Application de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Ukraine c. Fédération de Russie)*. Elle a également été saisie de cinq nouvelles affaires contentieuses, dont deux dans lesquelles **elle a indiqué des mesures conservatoires** : *Application de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Canada et Pays-Bas c. République arabe syrienne)* et *Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*.



« Nous sommes les "générations futures" que la Charte [des Nations Unies] a promis de préserver du fléau de la guerre. Le respect du droit international est la clef de voûte de cette promesse. »

**Miguel de Serpa Soares**,  
Secrétaire général adjoint  
aux affaires juridiques

### Hausse du nombre de traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général





L'ancien Premier Ministre de Vanuatu, Alatoi Ishmael Kalsakau, informe les journalistes sur le projet de résolution relatif à la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques.

(New York, mars 2023)  
© Photo ONU/Manuel Elías

Le Secrétariat a transmis à la Cour des documents qui peuvent l'aider à traiter les questions posées par l'Assemblée générale dans ses demandes d'avis consultatifs sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques.

La suspension indéfinie des poursuites prononcée en septembre 2023 dans l'affaire *Le Procureur c. Félicien Kabuga* a marqué la fin des procédures relatives aux crimes les plus graves conduites par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, qui a continué de s'acquitter de ses autres fonctions résiduelles. Le 31 décembre 2023, le Tribunal spécial pour le Liban a fermé, après avoir achevé ses fonctions résiduelles à caractère non judiciaire.

Pour marquer leur soutien résolu à l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, **80 pays et l'Union européenne ont signé l'Accord** dès son ouverture à la signature lors de la cérémonie annuelle des traités organisée pendant la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

Par ailleurs, la Convention des Nations Unies sur les effets internationaux des ventes judiciaires de navires a été ouverte à la signature lors d'une cérémonie tenue à Beijing le 5 septembre 2023. Cet instrument établit un régime harmonisé visant à conférer des effets internationaux aux ventes judiciaires, tout en préservant la législation nationale régissant la procédure des ventes judiciaires et les circonstances dans lesquelles les ventes judiciaires confèrent un titre libre de tout droit.

### Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général concernant des questions d'intérêt mondial

Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, proportion par chapitre (au mois de mars 2024)

